

atteindre Ling Tcheou où, bien accueillis par le gouverneur, FAN HI-TCHAO, ils furent installés par celui-ci à Yen Tcheou avec d'abondantes provisions de bœufs et de moutons; la conduite de Fan Hi-tchao reçut l'approbation de l'empereur qui fit donner des armes aux réfugiés et nomma Tchi Yi général de cavalerie. Nous verrons par la suite que les Cha T'o combattirent vaillamment pour la Chine¹.

La question de l'hérédité des gouvernements provinciaux se posa encore à la mort (809) de WANG SE-TCHEN, fils du fameux WANG WOU-SIUN. WANG TCHENG-TSOUNG demanda à succéder à son père dans son gouvernement; à cause des services de sa famille rendus à l'Etat, on fit droit à sa requête tout en détachant de sa circonscription Te Tcheou (dans Tsi Nan fou, Chan Toung) et Ti Tcheou (Ning Yun hien, dans Ho Kien fou, Tche Li) dont on devait faire un gouvernement pour son gendre SIEÏ TCHANG-TSAO. Wang ayant fait arrêter son gendre est révoqué; il se révolte, bat l'eunuque TOU TOU TCHENG TSOUEI envoyé contre lui; il obtient néanmoins sa grâce de l'empereur et l'eunuque est cassé. Nouveaux désordres à la mort de TIEN KI-NGAN (812), un des gouverneurs qui avait aidé Wang dans sa rébellion parce que sa femme veut lui faire donner comme successeur son fils TIEN HOUI-KIEN qui n'avait que onze ans! Trois ans plus tard, le gouverneur de Tchang Yi, WOU CHAO-YANG, meurt à son tour; son fils WOU YOUEN-TSI s'empare de sa place (814).

En 813, le Kagan ouïghour PI-KIA PAO-YI, qui avait remplacé son père Teng-li, mort en 808, appuyant sa demande par 3,000 hommes postés sur la frontière, envoya YI-NAN-TCHOU demander la main d'une princesse; la Chine prenant prétexte des troubles qui désolaient l'Empire, lui fit répondre par huit Manichéens ouïghours qu'on ne pouvait faire droit à sa requête en ce moment à cause des frais élevés qu'entraînerait ce mariage; la demande renouvelée en 817 fut encore écartée, mais elle fut enfin accordée en 821, et 573 Ouïghours vinrent chercher la fiancée chinoise après la mort, cette même année (821), de PAO-YI qui

1. MAILLA, VI, pp. 378-379. — CHAVANNES, *Tou-kiue*, pp. 96-99.